

Le Conseil Départemental vous
propose

UN ACCES INFORMATIQUE
EN LIBRE SERVICE ...

INTERPELLEZ
UN PROFESSIONNEL
EN CAS DE DIFFICULTES



MERCI DE
RESPECTER LE MATERIEL

Au Centre Médico Social de la Force

Quelques règles à respecter pour le bien de tous :

- ① Informer le secrétariat que vous utilisez le poste
- ② Compléter le formulaire d'émargement
- ③ Utiliser l'outil pour vos démarches professionnelles et administratives (Pôle emploi, CAF, MSA, demande en ligne...)

Des accompagnements personnalisés peuvent être proposés (mardi et jeudi), merci de prendre rendez-vous auprès du secrétariat.